

## **Infos Pratiques:**

## **Docteurs:**

DECHEVIGNY 02.98.69.54.64 DESJOUIS

02.98.69.54.64

## Pharmacie:

N.D de Kerellon 02.98.69.51.16

## Masseur-

## Kinésithérapeutes:

Bars - Bodennec 02.98.29.64.02

De la Rebière de Pouyade 02.98.69.52.40

## Orthophonie

Marine Siohan 07.68.80.25.21

## Ostéopathe:

Mme Bars 06.62.08.77.67

## Sophro-analyste:

Mme Serandour 06.63.20.52.47

#### Cabinets infirmiers:

Louise LAGATHU
02.98.69.54.91
Boutier-Péron-Seité-Le Henaff

## 02.98.69.51.82 Cabinet dentaire :

L'HIGUINEN-LESCOUR-APPRIOUAL

02.98.69.55.06

## Pédicure-Podologue D.E.

M. SOURCEAU 02.98.69.53.49

## Sage-femme:

QUELEN Céline 07.89.25.38.28

## Mairie: 02.98.69.51.11

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

## Mission locale:

à la Maison des Services les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Tél.: 02.98.29.12.68

#### Médiathèque :

Mardi : 16h-18h30 Mercredi : 10h-12h/14h-18h30 Vendredi : 16h-17h30 Samedi : 10h-12h

## Déchetterie communautaire de Ty Korn :

Le lundi 13h30 à 17h30 Du mardi au samedi : 8h45-12h et 13H30 -17H30 02.98.29.82.11

## Horaires de la Poste :

Fermée le lundi

Du mardi au vendredi 13h45 - 16h30

Le samedi : 10h-12h

Accueil de jour : PLOUENAN 02.98.68.10.36 AS Domicile

## Maisons des Services au Public (MSAP) :

- St Pol de Léon 02.98.69.10.44 - Cléder 02.98.69.44.54



# PLOUENAN INFOS

## Feuillet Municipal

## Vie municipale

## **ECOLE DE PENZE**

Après le confinement, les enfants ont été ravis de retrouver le chemin de l'école. Surtout qu'ils avaient fort à faire : quelque chose se préparait ...

L'ATSEM de l'école de Penzé \_(Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) : Martine Goncalves a fait valoir ses droits à la retraite au mois de mai.

Afin de leur manifester leur reconnaissance, la commune de Plouenan (dont elle faisait partie du personnel), les enfants et les parents d'élèves avaient organisé une « petite fête » dans le respect des gestes barrières. Tous l'ont gâtée pour son départ à la retraite!

A cette occasion, les enfants de maternelle et CP avaient appris (et réécrit!) les paroles d'une comptine enfantine et la des CE/CM avaient préparé un spectacle de percussion version « cup song ».

C'est donc début mai que Martine débute sa nouvelle carrière de retraitée après une carrière bien remplie! Après avoir été nourrice, travaillé chez aquadis pendant 4 ans, assuré la comptabilité de l'entreprise de son mari durant 5 ans, et travaillé chez took took durant 6 ans, elle a rejoint l'école de Penzé en 1993.

Dans cette petite école, les équipes enseignantes se sont renouvelées et elle a vu passer bien des enfants qu'elle a su accompagner et dorloter.

Tous les habitués de l'école ainsi que la mairie de Plouénan la remercient pour le travail effectué durant toutes ces années et lui souhaitent de profiter des nouvelles opportunités et libertés qui s'ouvrent à elle."

## L'APE de Penzé



## CIRCUIT DE LA VALLEE DE MILINOU

**Juin 2021** 



Ce projet de circuit de randonnée entre Kerleoret et Milinou a vu le jour, grâce aux bénévoles participant aux journées citoyennes mises en place il y a 3 ans, à l'initiative d'Olivier MONCUS, 1er adjoint délégué aux espaces verts, un grand merci à eux. Les travaux réalisés à Kerleoret s'inscrivent dans la création du chemin de randonnée « La Vallée de Milinou ». Il s'agissait de rendre praticable un tronçon humide. Un binôme du « service HLC Espaces Naturels » (équipe de 5 personnes qui entretient les 300 kms des sentiers HLC) a travaillé cet hiver sur la mise en place d'une passerelle rehaussée pour permettre aux randonneurs un cheminement au sec sur une cinquantaine de mètre. Le service s'est occupé de la mise en place du balisage réglementaire.

Le Conseil Départemental veillera à sécuriser la traversée de la RD 769, en direction du sentier Milinou-Pont de la Corde.

Patrick LE CANN et Alain OLLIVIER se sont occupés d'apporter des informations nécessaires concernant le patrimoine pour la promotion du parcours sur le topo guide.



## **Divers**

## FAMILLES DE VACANCES DU SE-COURS POPULAIRE FRANCAIS

Le secours Populaire Français permet à des enfants âgés entre 6 et 12 ans à partir en vacances chaque année, grâce à des familles de vacances, au mois de juillet et d'août sur une période de 15 jours.

Les enfants accueillis dans les familles finistériennes sont principale-

ment des enfants de la Marne, de Paris, du Finistère, du Maine et Loire dont les parents sont bénéficiaires du Secours Populaire.

En mars de chaque année, nous fixons les dates d'accueil de juillet et août. Pour information, cette année les périodes sont du 16 au 30 juillet 2021 et du 30 juillet au 16 août 2021. La procédure comprend la visite des familles effectuée par deux bénévoles du comité le plus proche de votre domicile durant laquelle nous échangeons sur votre projet d'accueil d'un enfant et de la constitution d'un dossier (documents : certificat médical de non-contagion, l'extrait du casier judiciaire volet n° 3 et les attestations d'assurance).

Chaque année, nous organisons une réunion d'information pour répondre à toutes les questions.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous espérons mener à bien cette action, mais la préservation de la santé de chacun reste notre priorité.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces actions de solidarité.

Permanences du service accès vacances

Lundi :14h à 16h30, mardi :9h à 12h, jeudi : 9h à 12h

Nous contacter : Tél : 02.98.44.48.90 mail : vacances@spf29.org



Les ménages modestes\* qui envisagent des gros travaux de rénovation énergétique de leur logement peuvent bénéficier des aides « Habiter mieux sérénité» de l'ANAH. Pour cela, le logement doit dater de plus de 15 ans, et les travaux doivent engendrer au moins 35 % de gains énergétiques. En outre, les propriétaires doivent s'engager à occuper le logement pendant au moins 6 ans, et ne pas solliciter les aides Maprimerenov ou les certificats d'économie d'énergie. Selon les conditions de ressources et les travaux envisagés, les aides peuvent s'élever jusqu'à 50 % sur un montant de 30 000 € HT de travaux, cumulables avec une prime allant jusqu'à 3000 €. Pour en bénéficier, il faut réaliser une pré-inscription sur le site <a href="https://www.monprojet.anah.gouv.fr">www.monprojet.anah.gouv.fr</a>, vous serez ensuite redirigé (e) vers les opérateurs du territoire.

Revenu fiscal de référence inférieur à 19074 € (1 personne), 27 896 € (2 personnes), 33 547 € (3 personnes), 39 192 € (4 personnes), 44 860 € (5 personnes), + 5651 € par personne supplémentaire

L'agence locale de l'énergie et du climat (Heol) vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie. Plus d'infos sur <u>www.heolenergies.org et les réseaux sociaux.</u>



## « 1 Jeune, 1 solution »

La Mission Locale du Pays de Morlaix est missionnée par l'Etat pour contribuer à la mise en œuvre du plan jeunes « # 1 Jeune, 1 Solution », plan qui fait partie intégrante du plan de relance largement évoqué dans les médias.

Ce « plan jeunes » vise à mobiliser des moyens exceptionnels pour permettre au plus de jeunes possibles, âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, de trouver une solution d'insertion sociale et professionnelle, dans ce contexte de crise sanitaire, sociale et économique.

De nombreuses possibilités d'accompagnement peuvent être proposées par la Mission Locale et son réseau de partenaires, aux jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation, étudiants en situation précaire, jeunes ayant un contrat de travail inférieur à 78H mensuelles dont les ressources sont inférieures à 646 €.

Le dispositif « Garantie Jeunes » porté et géré par les Missions Locales, dispose de 120 places supplémentaires pour l'année 2021, une opportunité pour proposer à d'avantage de jeunes, de profiter d'un accompagnement renforcé. (RDV préalable indispensable)

Les contrats aidés (aides financières versées aux employeurs), sont actuellement proposables à l'ensemble des jeunes de moins de 26 ans. CIE secteur marchand (aide de 47% du SMIC Brut), PEC secteur non marchand (65% du SMIC Brut). (Information à relayer aux employeurs)

Les aides exceptionnelles à l'apprentissage sont quant à elles, prolongées jusqu'au 31/12/2021.

5 000 € d'aides pour un jeune de moins de 18 ans, 8 000 € pour un jeune majeur. Ces aides sont versées à l'employeur.

Pour en savoir plus, la première étape est de contacter dès que possible, la Mission Locale au 02 98 15 15 50 pour prendre RDV. Rappel, cet accompagnement, ces conseils, ces orientations, sont totalement gratuits. La Mission Locale est présente chaque jour de la semaine sur Morlaix, Landivisiau, St Pol de Léon, Cléder, puis sur des permanences ponctuelles dans les communes de : Taulé, Carantec, Plouvorn, Sizun, St Thégonnec, Pleyber-Christ, Plourin les morlaix, Plougonven, Guerlesquin, Plouigneau, Lanmeur, Morlaix

Alors n'hésitez pas, nous avons peut être « 1 solution ».

Un seul Numéro : 02 98 15 15 50



## 'ERS - ANNONCES



Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021 à la salle le Cristal de 8h00 à 18h00.

Les jeunes de 18 ans et les nouveaux résidants sont invités à venir vérifier leur inscription en

En raison de la crise sanitaire, par dérogation, chaque mandataire peut disposer de deux procurations.

Veuillez apporter votre stylo!



## **RAPPEL**

Le sentier de randonnée du Pont de la Corde-Milinou-Kerlosquet est interdit aux vélos et VTT.





# Vísitez l'école Sur rendez-vous!

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2021-2022

Au vu de la situation sanitaire, chaque famille sera reçue sur un créneau individuel. Pour cela, merci de nous contacter par mail eco29.nd-kerellon.plouenan@enseignement-catholique.bzh



À TOUT MOMENT, TOUJOURS **UNE BONNE RAISON DE S'INSCRIRE!** 







# **ECOLE PUBLIQUE**

Simone VEIL

## **INSCRIPTION A L'ECOLE SIMONE VEIL**

Les inscriptions pour la rentrée 2021 sont ouvertes. Vous pouvez prendre contact avec la directrice, Sandrine HELY, (de préférence le mardi) au 02.98.69.52.27ou par mail à l'adresse suivante : ec.0292128F@ac-rennes.fr



## DON DU SANG COLLECTE 2021SAINT POL DE LEON

http://dondesang.efs.sante.fr/ (Mercredi et Jeudi) entre 8h30 et 13h30 28 et 29 juillet -11 et 12 août - 13 et 14 octobre -21 et 22 décembre (mardi et mercredi)



## Des retraités bénévoles vous aident à :

- rédiger des courriers personnels ou administratifs
- comprendre des documents officiels
- accomplir des démarches sur internet
- ouvrir un compte Ameli
- faire une demande de retraite
- remplir votre déclaration d'impôts
- etc.



## **VOISIN!**

APPELEZ-MOI!!!

UN ESSAIM DANS VOTRE JARDIN OU CHEZ VOTRE

André BERVAS 06.63.01.86.34



Recensement national obligatoire à 16 ans - Jeunes nés au mois de juin 2005

L'article L.113-1 « Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité

Centre du service national et de la jeunesse de Brest Adresse postale:

BCRM - Centre du service national de Brest - CC81 - 29240 **Brest Cedex 9** 

Tél.: 09 70 84 51 51

http://www.defense.gouv.fr/jdc csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr Le Centre du service national ne reçoit pas de public

Jours et heures d'accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30



Le 1er vendredi du mois de 9 h 30 à 11 h 30 sauf juillet et août

- 5 février

- 2 avril
- 4 juin • 3 septembre • 3 décembre

PLOUENAN





## LE COSTY ET LANNUZOUARN

Au bord de la route de Kerlaudy à Penzé, après le Pont-Neuf et la ferme de Roshamon, se trouve une petite croix, sur laquelle on lit une inscription latine qui date de 1942 "Per Signum Crucis De Inimicis Nostris Libera Nos Deus Noster" (par le signe de la croix, de nos ennemis délivre nous, seigneur) un extrait du bréviaire qui est un clin d'œil résistant en plein milieu de la guerre et de l'occupation allemande.

De là on découvre, en levant les yeux, le Colombier du Costy qui est le dernier vestige encore debout de l'ancien manoir de Lannuzouarn. Pour l'historien Hervé De La Rogerie ce manoir succédait à un monastère dédié à St Tudwal.

Ce saint breton est arrivé de l'ile de Bretagne au VIéme siècle avec soixante douze disciples. Créateur de l'évêché de Tréguier, il est l'un des sept saints fondateurs bretons. Il a été Pape pendant deux ans à Rome sous le nom de Leo V avant de revenir dans son évêché où ses fidèles le réclamaient. On trouve plusieurs variantes du nom Tudwal: Tugdual, Tudual, Tuarn, Tutuarn, il est aussi appelé

Pabu. "Lannuzouarn" est le monastère de Tutuarn. Tutuarn est aussi le nom originel de l'ilot situé dans la Penzé au niveau de Carantec qu'on nomme désormais Toulhouarn. Tugdual a maintenant sa statue à la Vallée des Saints de Carnoet.

En 1481, à la montre (réunion de tous les hommes d'armes) de l'évêché du Léon à Lesneven, Jehan De Lannuzouarn comparaît en archer, porteur d'une brigantine, c'est à dire d'une armure faite de cuir et de plaques de métal rivetées. A la montre de 1503 il est représenté par Jehan Cochart. La devise des Lannuzouarn est: "Endurer pour Durer", qui est très proche de la devise actuelle de la commune de Plouénan: "Poaniañ Evit Padout".

Le Manoir dominait la Penzé et le terrain descendait en pente abrupte vers la rivière. Au sud de l'emplacement du manoir se trouve le colombier, en contrebas de la ferme du Costy dont il dépend. Il se dresse au milieu d'un champ qui porte son nom: Park Ar C'houldri (le champ du colombier).

Le colombier était autrefois utilisé pour l'élevage des pigeons, qui étaient très consommés au Moyen Age par les nobles. Le colombier constituait une réserve importante de viande fraîche. Le nombre de boulins (cases à pigeons) était proportionnel à l'importance du domaine seigneurial. La possession d'un colombier était un privilège réservé à la noblesse. Après 1580 seuls les nobles possédant plus de 300 journaux de terre (dervez arad) soit 150ha pouvaient édifier un colombier. Les pigeons se nourrissaient librement sur les champs voisins, ce qui ne plaisait guère aux paysans. Ce privilège a été aboli à la révolution et le pigeon est considéré comme un gibier (article 2 du décret de la nuit du 4 aout 1789).





Le mur du colombier du Costy est composé de couches alternatives de plaques de schiste et de moellons de granit, séparés à l'intérieur par des intervalles où nichent les pigeons. Le toit est en pierre et une ouverture circulaire permet l'envol. Cette ouverture était obstruée à certaines époques de l'année pour que les pigeons ne détruisent pas les semis. Pendant ces périodes ils étaient nourris à l'intérieur. Au centre une échelle tournante permettait d'accéder aux boulins et d'attraper les pigeonneaux de 4-5 semaines destinés à la consommation de viande. Le colombier était un vaste garde-manger.

Le colombier du Costy est maintenant envahi de lierre et plusieurs chênes ont pris racine dans son toit de pierre, les moellons se descellent. Il serait urgent, si nous voulons conserver le plus ancien édifice plouénanais encore debout, d'effectuer quelques travaux de sauvegarde.

La maison de la ferme, située au dessus, vaut aussi le coup d'œil; c'est une copie d'un chalet helvétique. Le propriétaire de l'époque, M de Poulpiquet l'a fait construire au retour d'un voyage en Suisse.

Pour l'anecdote ajoutons qu'une des premières CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) est née ici, en 1948, La Coopérative Agricole de Culture Mécanique du Pigeonnier, qui avait son siège au Costy.

Alain Ollivier Patrick Le Cann



